

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien

**Date :** 07/02/2019 21:17

**Pour :** <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Madame la commissaire enquêtrice

Il paraît évident que les énergies renouvelables ne vont pas remplacer totalement l'électricité d'origine nucléaire dans les décennies à venir, elles doivent venir compléter un mix énergétique et prendre le relai des réacteurs qui arriveront en fin de vie. Pourquoi alors encore aujourd'hui s'opposer au développement d'un parc éolien en vantant avec tant de convictions les avantages du nucléaire ? Le premier de ces avantages pour nous Sarthois ne serait-il pas que les réacteurs qui nous fournissent en énergie sont éloignés. Quelle serait la position de ces défenseurs de l'atome si plutôt qu'un parc éolien on nous proposait une nouvelle centrale nucléaire à St Cosme en Vairais. Ces mêmes personnes n'y verraient pas d'impact sur leur patrimoine, sur notre écosystème, sur le tourisme ? Sans parler du risque zéro qui n'existe pas .

Certes l'atome a permis à la France de rester parmi les bons élèves en terme d'émissions de gaz à effet de serre pour la production d'énergie, mais selon le GIEC l'éolien est classé au même niveau ( Le Monde du 02/02/2019 ).

En fait, l'éolien terrestre n'a rien à envier au nucléaire :

- d'un point de vue économique : Selon le ministère de l'environnement, l'éolien terrestre est un mode de production très compétitif au sein des énergies renouvelables et contrairement aux idées émises par certains, le nucléaire n'est plus le mieux placé en prix du kW sorti. Certes beaucoup de réacteurs sont amortis et donc permettent des prix de revient bas, mais le nouveau nucléaire coûte beaucoup plus cher (estimé avant les dernières hausses du prix de la construction autour de 70 euros du MWh pour l'EPR de Flamanville et plus de 100 euros pour ceux en cours de montage en Angleterre ) et le coût du démantèlement des vieilles centrales qui n'avait aucunement été anticipé risque de remettre en cause les prix de revient. Il semble qu' Energie Team a obtenu un tarif de rachat de son électricité à 65 euros le MWh sachant que, d'une part, eux ont l'obligation de provisionner sur un compte sous séquestre une somme de 50 000 euros par éolienne pour son démantèlement futur et que d'autre part, l'électricité produite et consommée localement génère moins de perte au transport.

- d'un point de vue environnemental: Le nucléaire impose des enjeux technologiques importants sur le très long terme ( traitement et stockage des déchets ) et sur des échéances plus courtes avec le démantèlement inévitable des centrales et sur ce sujet, il suffit de se renseigner via internet sur l'évolution des chantiers de déconstruction des centrales de Brennilis dans le Finistère et de Superphénix au bord du Rhône. C'est un constat affligeant de la manière dont une fois de plus nous allons laisser aux générations futures le soin de résoudre les problèmes que nous avons créés.

La société Energie Team a proposé, via des courriers adressés aux riverains, des aménagements paysagers selon les besoins de chacun, malheureusement peu de foyers ont répondu à cette offre mais on peut tout de même cette initiative de leur part.

Sans doute que ces technologies peuvent et doivent encore évoluer mais elles ne le feront que si on n'entrave pas leur développement.

Jean Michel Champclou  
St Cosme en Vairais